



Le contexte global



Superficie : 9.571.000 Km²

Population: 1,3 Mds (39% urbaine: / 61% rurale:) (2005)

PIB/hab 2007 : 1100 USD

Divisions administratives: 22 provinces et 5 régions autonomes et les municipalités. 4 municipalités sont placées directement sous l'autorité centrale (Pékin, Shanghai, Tianjin et Chongqing)

Régime: Démocratie populaire à parti unique

Le pouvoir est essentiellement détenu par le Conseil d'Etat dirigé par le 1^{er} ministre qui régit différents ministères et commissions. Les gouvernements locaux à chaque échelle inférieure sont directement placés sous sa tutelle.

I La ressource

		France
Précipitations moyennes (mm/an), 2005	400-1000	867
Ressources en eau renouvelables globales (km ³ /an), 2005	2829	203,70
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an), 2005	2172	3439
Consommation totale (km ³ /an), 2000	630	39,96
Agriculture (%)	72	10
Domestique (%)	7	16
Industrie (incluant la production énergétique) (%)	21	74

Source : FAO, Aquasta, 2005

Les précipitations varient d'une région à l'autre, avec une tendance à la sécheresse au Nord-Ouest et des inondations dans la partie orientale du pays, notamment en période de moussons (de juin à septembre).

Le pays possède plus de 18 000 km de côtes avec la Mer Jaune, la Mer de Chine (orientale et méridionale) et l'Océan Pacifique.

Fleuves : Le pays possède plus de 5000 fleuves et rivières dont 1500 ont une superficie de bassin de plus de 1000 km². Les 4 plus grands fleuves (longueur et superficie de bassin) sont :

- Yang-tseu-kiang, ou Fleuve Bleu (6300 km, 1.800.000 km²) et ses affluents : Min jiang, Jialing jiang, Xiang jiang et le Han Shui
- Heilong jiang, ou Fleuve Amour (4416 km, 1.620.000 km²) et son principal affluent, le Soungari (1850 km)
- Huang He, ou Fleuve Jaune (5464 km, 750.000 km²)
- Xi jiang, ou Fleuve Perle (2100 km, 448.000 km²)

Lacs : Dongtin hu (3700 km²), Poyang hu (2780 km²) et le Tai hu sont les 4 grands lacs du pays. Celui-ci compte également un grand lac salé, le Qinghai hu (4400 km²).

I.1 Particularités de la ressource en eau :

Le sud du pays est particulièrement soumis aux phénomènes de moussons qui touchent le pays chaque années de juin à septembre. Les précipitations représentent alors près de 70% des précipitations annuelles.

Le pays connaît de gros problèmes de pollution fluviale dus au mauvais assainissement des eaux usées urbaines, agricoles et industrielles.

Depuis quelques années, on a pu constaté une augmentation de la salinité des lacs ainsi que des problèmes liés à l'envasement de ceux-ci qui aggrave les conséquences des inondations.

II Les mécanismes politico-institutionnels

II.1 Les acteurs de l'eau

Le bureau d'Etat à la protection des l'environnement (SEPA) est l'organe en charge en matière de protection et de gestion de l'environnement.

3 niveaux hiérarchiques:

Niveau	Organisation	Missions
National	Ministère des ressources en eau (MRE)	Surveillance de la ressource, planification des eaux rurales et développement, gestion et protection de la ressource
	Ministère de ressources géologique et minérales	Collabore avec le MRE pour la protection des eaux souterraines
	Ministère de l'Agriculture	Gestion et conservation des eaux des fermes d'Etat
	Ministère de la Construction	Protection des eaux urbaines (superficielles et souterraines)
	Bureau d'Etat à la protection des l'environnement (SEPA)	Proposition et application des lois et règles en matière d'environnement Développement de la ressource en eau Protection de l'eau et des écosystèmes (tels que les zones humides) Surveillance de la qualité (rapport annuel) Missions d'information, de sensibilisation et d'éducation du public Gestion des relations internationales en matière d'environnement
Province	Département de gestion des ressources en eaux locales et son bureau de la ressource	Planification, surveillance, élaboration et construction des infrastructures, gestion de l'irrigation, gestion des inondations
Local	Bureau de protection de l'environnement	Mise en application locale des directives en matière d'environnement et de protection de la ressource en eau
	Communes et villages	Gestion local des services d'eau et d'assainissement Construction et entretien des réseaux locaux et des petits réservoirs

II.2 Le cadre réglementaire

Outils	Principe	Description	Acteurs concernés
Loi de 1988, révisé en 2002	Principes, guides générales et standards techniques pour la gestion des ressources en eau		
Ensemble de règles et de lois générales sur l'eau	Règles et lois sur la prévention et le contrôle de la pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Règles d'application de la loi sur la prévention et le contrôle de la pollution de l'eau (31.08.2003) - Mesures administratives pour les permis de rejets (02.07.2001) - Circulaire sur la demande en eau urbaine, la sauvegarde et le contrôle de la pollution de l'eau par le Conseil d'Etat (07.11.2000) - Règles pour l'inspection et les procédures de traitement des pollutions accidentelles dans les zones de pêche (26.3.1997) 	Administrations Nationales
Lois générales sur l'environnement	En 2002, une série de lois a été votée en matière d'environnement dont certaines s'appliquent au domaine de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Loi sur l'évaluation des impacts sur l'environnement (28.10.2002) - Loi sur la promotion d'une « production propre » (26.06.2002) 	Administrations Nationales

II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

II.3.1 La planification

Tous les 5 ans est édité un plan national pour la gestion de l'environnement qui fixe des objectifs en matière de qualité de l'eau potable ou de gestion des pollutions urbaines et industrielles.

II.3.2 Les conventions internationales

Le pays privilégie les coopérations bilatérales avec les pays transfrontaliers (comme la Russie pour la gestion du fleuve l'Amour) mais également internationaux.

Le pays a ratifié la convention de Ramsar sur les zones humides en 1984 et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1996.

II.3.3 La protection contre les inondations

C'est le bureau de la ressource en eau de chaque province qui est chargé de la protection du territoire contre les inondations. Celles-ci ont des conséquences particulièrement graves pour le Fleuve Huang He dans le Nord de la Chine.

II.3.4 Le financement de la politique de l'eau

Dès la fin des années 70 a été mis en place un système de redevance s'appuyant sur le principe pollueur-payeur. On trouve les redevances sur la pollution, comme les taxes sur les rejets d'eaux usées ou encore les redevances sur l'utilisation de l'eau. Ces redevances varient selon les régions et le secteur (avec une tendance à la protection du secteur agricole, majeure pour l'économie du pays).

En 1997, la Chine a opéré une réforme de ses outils économiques dans le domaine de l'eau avec une hausse globale des taux qui tient compte des disparités géographiques.

Malgré ces mesures, certains problèmes demeurent. On peut constater un manque de coordination entre les différentes instances, avec par exemple dans certains cas, une même taxe collectée par différentes agences. Les taux de redevances demeurent encore trop faibles pour encourager les usagers et notamment industriels à la préservation du milieu et à l'économie d'eau.

D'autre part les politiques passées de taxes faibles ainsi que d'accès gratuit à l'eau ont entraîné un manque chronique de fonds alloués pour les entretiens nécessaires des réseaux et équipements qui a conduit à leur dégradation.

Les autorités chinoises ont pris conscience que le développement économique rapide de leur pays entraînait une sérieuse dégradation de leur milieu environnemental qui pouvait avoir une influence néfaste majeure sur la croissance. La préservation des milieux écologiques est devenue aujourd'hui une priorité affichée par le gouvernement chinois.

III Les services d'eau et d'assainissement

III.1 Quelques chiffres

- **Eau potable**

Une grande disparité existe au sein du pays pour l'accès à l'eau potable. Si l'implication des villes dans le financement des infrastructures d'accès à l'eau potable a augmenté dans les dernières années et que le développement économique important a permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau pour les citadins, une part importante de la population rurale ne bénéficie pas toujours de l'accès à une eau saine et en continue et doit se contenter d'accès précaire à la qualité souvent hors normes.

Consommation moyenne : 6,3 l/jour/pers

- **Assainissement**

Devant la croissance rapide du volume des effluents urbains (de 6 Md m³ en 1981 à 22.1 Mds de m³ en 2000), le Conseil d'Etat a émis en 2000 une circulaire, stipulant que les villes de plus 100 000 habitants doivent se munir de stations d'épuration d'ici 2005, et traiter 60% de leurs eaux usées d'ici 2010 (contre 50% officiellement en 2001).

Taux de raccordement : 56% en milieu rural (données de la SEPA pour 2005)

Volume d'eau usées produit : 524,5 Mds de tonnes (données de la SEPA pour 2005)

III.2 Organisation et gestion des services

Les communes ont normalement la charge des services d'eau potable et de traitement des eaux usées. Devant leur manque de moyens, les villes se tournent de plus en plus vers un partenariat avec des sociétés privées pour la gestion des services. C'est par exemple le cas de la ville de Chongqing qui a confié au groupe Suez Environnement la production, la distribution et les gestions clientèle pour l'approvisionnement en eau potable des habitants.

Les communes rurales disposent cependant de moins de moyens. Ils se tournent alors vers les ONG dont les premières actions sur le terrain consistent à la sensibilisation de la population à la protection des sources d'eau potable.

III.3 Prix et coût de l'eau :

Le prix moyen de l'eau varie très fortement d'une région et d'une ville à l'autre.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente l'évolution du prix moyen de l'eau à Pékin entre 1995 et 2001. Le gouvernement chinois a cependant exprimé une volonté d'augmenter les taux afin de répondre aux besoins en infrastructure. Le prix actuel pourrait donc être équivalent au triple du prix en 2001.

Prix de l'eau (Euro/m ³)		
<i>Eau</i>	0.12	0.20
Date des données	1995	2001
Source:	Waternunc	Waternunc

III.4 L'information et la participation du public

Le SEPA dispose d'un département pour l'éducation et la communication. Celui-ci est chargé d'élaborer et de mettre en place des plans d'action afin de :

- améliorer la connaissance du public aux questions environnementales
- les sensibiliser à l'économie de la ressource en eau
- Eduquer la population au traitement des eaux et aux rejets de pollution dans le milieu naturel

Contacts

Ministère des ressources en eau

<http://www.mwr.gov.cn/english/>

Bureau d'Etat à la protection de l'environnement (SEPA)

<http://english.sepa.gov.cn/>

Mission économique

www.missioneco.org/chine

Centre d'Information sur Internet de Chine

<http://french.china.org.cn/index.htm>

Bibliographie et sources d'information

Report on the State of the Environment in China, 2005, State Environmental Protection Administration, People's Republic of China, 2005, 90p

L'Eau en Chine, 2005. Ambassade de France de Pékin, Mission économique, 4 p

Ministère français des affaires étrangères

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/chine_567/index.html

AQUASTAT Information System on Water and Agriculture Country Profiles

<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglw/aquastat/countries/index.stm>

Encyclopédie libre Wikipedia

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Chine>